

Projet en SCOT en Pays Midi-Quercy : synthèse des avis exprimés par les élus dans les Communautés de communes



Des réunions de concertation sur le projet de SCOT ont été organisées dans chaque Communauté de communes du Pays Midi-Quercy entre les mois de juin et de juillet 2015. Elles ont réuni près de 80 personnes au total, dont une cinquantaine d'élus.

Les participants (hors certains intervenants techniques : DDT 82, CAUE 82 et PETR) ont été invités à exprimer leurs avis sur plusieurs questions, dont deux questions liées à la stratégie territoriale. Ce document résume les principaux avis exprimés par les participants. Ces avis ont été exprimés « a priori » : avant des interventions techniques liées aux questions posées. Ces interventions ont permis d'apporter certaines informations et précisions, suite à ces avis.

Les avis (écrits, sous forme de post-it) ayant le plus d'occurrences figurent en couleur violet et rouge, ceux ayant le moins d'occurrences en écru. Les chiffres correspondent au nombre d'avis émis (et non au nombre de participants : plusieurs avis par participant) toutefois ce sont surtout les tendances majeures, via les couleurs, qui sont à relever.

Les comptes rendus des réunions par Communauté de communes et les documents associés (présentations et résumé des avis par EPCI) sont consultables sur le site Internet du Pays Midi-Quercy : www.midi-quercy.fr.

DE QUELLE MANIERE IMAGINEZ-VOUS ETRE ACTEUR DE LA CONSTRUCTION DU SCOT ? (LE ROLE DES ELUS)

✓ Par la concertation, la participation aux décisions, le consensus, l'écoute....

24
15

✓ En étant force de proposition sur des projets ou actions et via les diverses réflexions

Les participants se voient acteurs du SCOT par la concertation, la participation, le consensus, le fait d'être force de proposition et par la prise en compte des différentes échelles territoriales (communes, intercommunalité, Pays). L'échelle communale est la plus fréquemment mentionnée, près de deux fois plus que l'échelle intercommunale et l'échelle Pays / SCoT ; rarement les autres échelles (supra). Les élus souhaitent que les communes participent à cette démarche et que le SCoT prenne en compte les projets, besoins, attentes et spécificités (ou la diversité) des communes (9) ainsi que les documents locaux d'urbanisme notamment les PLU et PLUi. Certaines modalités de concertation ou de participation ont été citées, rarement toutefois :

- des réunions de concertation, des commissions ou ateliers thématiques
- une concertation entre les 49 maires : « les 49 Maires autour de la table »
- des retours d'expérience : visites, témoignages
- une boîte à idées puis un débat à partir des idées principales
- une démarche informelle au niveau des EPCI et du Pays

3
3
1
1
1

QUE PEUT APPORTER UN SCOT POUR VOTRE TERRITOIRE ? SELON VOUS, CE SCOT SERAIT REUSSI S'IL PERMET....

✓ Un développement durable ou un aménagement global du territoire (divers domaines, espaces...)

23

✓ La concertation, la participation de tous et l'élaboration d'un projet partagé (consensus)

22

- . Apporter un bien-être, une qualité de vie, une harmonie, respecter les modes de vie et coutumes
- . Un équilibre (équilibre territorial, équilibre entre urbain et rural, pôles d'équilibre, équilibre économique)
- . Renforcer l'attractivité du territoire

6
5
3

ETRE ACTEUR DU SCOT ET UN SCOT REUSSI SIGNIFIENT AUSSI...

✓ Une cohérence : du territoire, des actions publiques, de l'organisation territoriale / une coordination des différents enjeux, projets...

17

THEMATIQUES LES PLUS FREQUEMMENT CITEES (au total)

Principales thématiques citées par les participants pour être l'objet d'une concertation / participation et pour les thèmes à traiter dans le SCOT, pour qu'il apporte des plus-values :

- **Economie, emplois** (développement économique, enjeux / équilibre économique, schémas industriel, bonnes pratiques économiques, urbaines, sociales – schémas de dév. économique) 15
- **Prise en compte des spécificités de chaque territoire / renforcement des atouts du territoire /** identification / analyse des atouts, faiblesses ou composantes du territoire, à l'échelle communale ou au-delà 15
- **Transports, mobilité, voies de communication** 9
- **Urbanisme** (développement urbain, pratiques urbaines, pôles urbains, urbain, habitat, schéma de développement urbain, aider à repérer les incohérences en matière d'urbanisme par rapport aux plans risques) 7
- **Environnement** (environnement, transition énergétique, énergies vertes, paysages) 7
- Agriculture (spécifiquement citée) : agriculture, politique agricole, conservation et protection de ces espaces 5
- Prendre en compte les documents d'urbanisme locaux, en particulier les PLU (PLU, PLU intercommunal) 5
- Prendre en compte les évolutions territoriales dont la démographie, à l'échelle communale ou au-delà 4
- Social / étude des besoins / réponse aux attentes à long terme 4
- Tourisme / schéma de développement touristique (spécifiquement cités) 3

Ces avis, exprimés en réponse aux deux questions posées, ont été regroupés car plusieurs réponses étaient identiques entre ces deux questions. Les avis cités une seule fois ne sont pas reportés dans cette fiche (sauf les modalités de concertation).

Dans le cadre des questions posées, certains participants ont émis des réserves sur l'outil SCOT :

- . Il représente une complexité ou du travail administratif supplémentaire / un souhait de simplification (des démarches, des formalités, du développement) 6
- . Ils craignent qu'un SCoT ne soit pas adapté localement (par exemple à un territoire rural, au choix des élus locaux ou aux attentes de la population) 5
- . Ils ne voient pas de quelle manière ils pourraient être acteurs dans l'élaboration du SCOT 4
- . Ils ne sont pas convaincus par l'outil SCoT 4
- . Ils pensent qu'avec un SCOT, des choix vont être imposés / qu'il sera une contrainte supplémentaire 4
- . Ils pensent qu'un SCoT va ralentir ou bloquer le développement de l'urbanisation 3
- . Ils expriment un manque de visibilité entre le SCOT et l'organisation territoriale 3

A partir de ces observations et a contrario (par contraste) les attentes suivantes peuvent être mises en évidence :

- Un souhait de simplification des démarches, des formalités, des conditions du développement urbain
- Si un SCOT est élaboré, il est important qu'il soit adapté au territoire, y compris à une échelle locale et à la ruralité
- Montrer les plus-values réelles de l'outil SCoT pour le territoire, dont à une échelle communale, et montrer de quelle manière ce SCOT pourrait être un appui, et non au frein, au développement du territoire
- Clarifier : . de quelle manière les élus peuvent-ils intervenir dans l'élaboration du SCOT, être réellement écoutés, être acteur du développement territorial et de ce projet, « choisir » plutôt que « subir » ?
. quels sont les liens entre ce projet de SCoT et l'organisation territoriale (avec les EPCI, les communes) ?

QUELQUES PAROLES D'ELUS SUR LE PROJET DE SCOT

- « Le SCoT doit être partagé, reconnu et accepté » - « Permettre que chacun se sente à sa place et reconnu »
- « Un SCOT réussi doit être un projet politique obtenu avec un vrai consensus des élus »
- « Faire en sorte que tout le monde se parle » - « Il est important que les petites communes participent »
- « Définir un projet en commun » - « Proposer » - « Partenaire des décisions » - « Priorité : apporter du mieux, qualité de vie.... »
- « Donner des perspectives d'évolution à tous les secteurs constituant le périmètre » - « Conforter le développement économique »
- « Donner à chaque territoire la possibilité de renforcer son caractère le plus marquant » - « Préserver les espaces naturels et agricoles »
- « Développement harmonieux et équitable sur l'ensemble du territoire » - « Il est important de concilier développement et ruralité »
- « Comme d'habitude, les grandes communes décideront pour les petites » - « Ne pas se sentir obligé »
- « Faire prendre en compte les spécificités de ma commune » - « Etudes des besoins et attentes de chaque commune »

Références : réunions sur le projet de SCOT en Pays Midi-Quercy par communautés de communes

Dates des réunions : 10 juin (CC QRGA) - 23 juin (CC QV) - 24 juin (CC TVA) - 7 juillet (CC QC) - Année : 2015

Nbe de participants (total) : 82 dont nbe d'élus : 49 - Participants techniques principaux : DDT 82 - CAUE 82 - DGS des EPCI - PETR.

Auteur fiche : PETR du Pays Midi-Quercy - B.DANIEL - octobre 2015